

# Procès-Verbal du Conseil d'école

Date : 06 novembre 2018

N° : 1

Ecole élémentaire « La clé des champs » de Dammarie  
Horaires du conseil : de 18h10 à 19h50

Présents et qualités : Mme Lézin (municipalité de Dammarie), M Moreau (municipalité la Bourdinière St Loup), M Richer (municipalité Boncé), Mmes Chaillet, Velard, Barkani, Hardonnière, M Lecoœur, Boulay et Pelletier (parents élus au conseil d'école), Mmes Baillet, Froger, Lecoin, Letourneur, Madeuf, Mineur, El Mir (enseignantes), M Thomas (enseignant et directeur de l'école)

Absents excusés : M Desgrouas (Ien circonscription Chartres 3), Mme Lhermitte (mairie de Dammarie), M Hardouin (mairie de Boncé), Mme Leroy (municipalité Dammarie), Mme Maroquin (municipalité Bourdinière St Loup), Mme Tuffier (municipalité Bourdinière St Loup), , Mmes Herman et Paillet (parents élues), Mmes Jaupitre et Aleton-Baroudi (enseignantes à temps partiel dans l'école)

## Procès verbal du conseil d'école

Le conseil débute après un tour de table rapide. En effet, ceci semble utile pour ce premier conseil, puisque 3 parents sont nouveaux au sein du conseil élu et qu'il y a eu quelques changements au sein de l'équipe enseignante.

### 1°/ Résultat des élections aux parents d'élèves

9 candidats

Sur 293 électeurs, 191 votants, 184 votes exprimés, soit 65 % de participation. M Thomas remercie les parents qui se sont présentés pour leur engagement au sein de l'école. Toutefois, l'organisation des élections lors du dépouillement a été un peu délicate en l'absence des problèmes de disponibilité des candidats. M Thomas insistera davantage sur la nécessité d'une plus grande présence des futurs candidats lors de celui-ci. Par ailleurs, il est important de commencer à parler dès maintenant d'un renouvellement, certains parents arrivant en fin de scolarité de leur enfant.

### 2°/ Effectifs et conditions de rentrée pour cette rentrée

Cette année, notre effectif d'école est de 176 élèves, ( 177 à la rentrée):

- Mme Letourneur, classe de CP- CE1 à 23 élèves ( 14 + 9 )
- Mme Baillet, classe de CP-CE1 à 21 élèves ( 13 + 8 ) (salle de classe la plus petite de l'école)
- Mme Madeuf, classe de CE1 à 26 élèves
- Mmes Jaupitre et El Mir, classe de CE2-CM1 à 23 élèves ( 12 + 11 )
- Mme Lecoin, classe de CE2 à 26 élèves
- Mme Mineur, classe de CM1 à 26 élèves
- Mme Aleton-Baroudi et M Thomas, classe de CM2 à 30 élèves

La moyenne est de 25 par classe ce qui est très satisfaisant, la répartition prend en compte les contraintes

relatives à la taille des salles.

Cette année, il y a eu des inscriptions tardives, ce qui a impliqué des changements dans l'organisation des classes prévues lors de la pré-rentrée. M. Thomas rappelle qu'il est possible de le contacter par mail pendant les vacances pour communiquer tout changement. Il porte ce discours en direction des municipalités même s'il est conscient que les nouveaux habitants ne se rendent pas forcément en mairie. Il n'y a pas de solution miracle mais chacun doit, avec ses moyens, porter cet élément d'informations aux familles concernées. Les prévisions sont d'environ 180 élèves pour l'année prochaine.

Nous avons changé de rythmes scolaires. Tout s'est bien mis place.

Un point quantitatif est fait sur l'utilisation des services périscolaires. Environ 160 élèves sont demi-pensionnaires. Une vingtaine d'enfants reste en garderie le soir, une quarantaine le matin, 30 à 35 en aide aux devoirs. Environ 35 à 40 élèves de l'élémentaire sont utilisateurs du bus lors des deux trajets.

M Thomas insiste sur la qualité des informations du périscolaire transmises pour le jour de la rentrée.

M. Thomas rappelle que le calendrier scolaire est donné suffisamment en avance pour que les familles prennent leurs dispositions. Dans le cas d'une absence hors période, chaque famille recevra un courrier sans distinction, il est arrivé que M. Thomas reçoive les parents pour en parler. L'utilisation de Beneylu ne peut se substituer à la présence en classe. Ces situations restent marginales mais le respect du calendrier scolaire est un engagement qui renvoie au contrat moral d'un parent.

### **3°/ PPMS (Plan particulier de mise en sûreté)**

Le PPMS est lié à celui de la maternelle, il est réalisé conjointement, du fait de la continuité des locaux.

Il a été transmis à l'inspection et aux municipalités. Cette année, il y aura des exercices à réaliser, ainsi que 3 exercices incendie. Le 1<sup>er</sup> exercice incendie a eu lieu. Pour chacun des exercices, un petit message à posteriori est rédigé en direction des familles.

### **4°/ projet d'école**

Il continue sans évolution particulière. L'ensemble des actions précisées ci-dessous sont en cohérence avec le projet d'école.

### **5°/ Projets de l'année**

La rentrée s'est faite en chanson, comme l'an passé.

Les élèves de CP et de CE 1 ont passé des évaluations nationales, communes à tous les élèves de France. Une communication a été faite auprès des familles.

Les résultats des évaluations sont transmis 3 fois dans l'année par le biais du LSU. Les enseignants rencontrent les parents dès qu'ils le jugent nécessaires.

Les sept classes continuent de fréquenter la Médiathèque. Elles participent à un projet Musique à l'école, avec l'intervention d'une intervenante. M. Thomas remercie les municipalités pour le versement de la subvention de 375€ relative à ce projet.

Une rencontre sportive a été organisée juste avant les vacances, mêlant les enfants des 4 classes du CE 2 au CM 2. Différents ateliers autour du football et des matches ont été menés, favorisant la mixité.

Un travail commun, regroupant des classes de l'élémentaire et des classes la maternelle a été réalisé dans le cadre de la semaine du goût, activités qui ont eu recours à la coopérative scolaire.

Des actions sont reconduites et concernent l'ensemble des classes de l'école : participation aux rencontres cross ( 14 mars), athlé (24 ou 25 juin), vélo pour les élèves du CE 2 au CM 2 (le 7 juin). Préparation à

l'activité vélo sur 2 périodes pour limiter le problème de stockage des vélos : période 4 pour les CM1 et CM 2, période 5 pour les CE 2 et CE2-CM1 . Les CP et CE 1 participeront à une randonnée sur le thème de l'eau le 15 novembre prochain à Luisant.

Tous les élèves vont bénéficier de séances de natation à l'exception des CM 2. On sollicite toujours les parents pour l'agrément piscine, même si la présence d'un parent agréé n'est pas obligatoire. M. Thomas informe des dates d'agrément dès qu'il en a connaissance. Pour autant, le déroulement d'une séance avec un demi groupe peut être ralenti si aucun parent agréé n'est présent en plus de l'enseignant, du fait de la difficulté d'évolution dans ce milieu pour certains élèves.

Les règles concernant les demandes d'honorabilité ont été allégées. Ces demandes sont faites lors des activités nautiques et activités natation. Les parents n'ayant pas l'honorabilité ne peuvent fréquenter le vestiaire. Il y a obligation que chaque classe (maxi 30) soit accompagné d'un parent dans le bus.

Il y a une continuité sur les projets déjà conduits : mise en place des médiateurs, conseil des élèves dont l'élection est programmée en décembre, journée de la laïcité, challenge calcul mental, journal des arts avec la maternelle (futur numéro sera le quatrième) sur un thème commun avec la maternelle, travail avec la médiathèque (à ce titre l'équipe remercie Mme Charron pour la qualité de l'accueil et des interventions).

Les élèves du CE2 au CM2 travailleront en musique à la réalisation commune d'une cup song.

Les CP et CE 1 travailleront en musique autour du paysage sonore avec construction d'instruments à partir de fin novembre.

Un certain nombre de ces actions peuvent être conduites sereinement du fait de l'appui des communes et de l'APE.

#### Projet jardin

Après un appel aux dons, deux arbres ont été offerts ainsi que des bulbes ou du petit matériel. 5 arbres fruitiers ont été achetés par la Coopérative Scolaire afin de symboliquement pouvoir planter un arbre par classe.

Un espace paysagé autour du nom de l'école « La clé des champs » est à l'étude, en lien avec les agents communaux, l'objectif étant de rendre acteurs, le plus possible, les élèves, dans la limite des contingences techniques ou de sécurité.

Une visite en lien avec ce thème est prévue à Chaumont sur Loire le 16 mai 2019 ( budget de 2200€ pour le bus et environ 2000€ pour les entrées et ateliers).

Projet Ecolire : lire dans une approche plaisir. Il a été nécessaire d'acheter des livres grâce au budget alloué au budget élèves ( environ 600€ d'achats).

Certaines collections de manuels ont été complétées, l'école s'est dotée d'un 3ème vidéoprojecteur.

L'APE reste volontaire pour accompagner les projets. Une vente de crêpes a été conduite avant les vacances. D'autres actions vont être menées ( marché de Noël, bourse aux jouets)

Participation des classes de CP - CE 1 au webtour.

Dotation informatique : M . Thomas explique qu'une demande va être faite, dans le cadre du plan ENIR, pour un équipement en vpi de 2 classes supplémentaires ainsi que le remplacement du TBI actuel arrivant en fin de vie. Dans le cadre du même dossier de subvention, le remplacement de la classe mobile est sollicité. Le subventionnement de l'État est à hauteur de 50 %, le reste à la charge des communes. Ceci passe par un dépôt de dossier qui peut être accepté ou refusé, précise Mme Lézin.

Des tapis de gym ont été achetés avec le budget élèves ( 5 tapis, 500 €), ce qui permet d'avoir 20 tapis pour mener des activités en intérieur ( jeux d'opposition, acrosport...)

M. Thomas évoque la possibilité du recrutement d'un emploi civique à partir de décembre.

## 6°/ Règlement de l'école

Le règlement reprend l'esprit et la trame des autres années. Les différents articles sont explicités.

Des modifications ont été apportées dont l'enjeu est précisé ci-dessous :

**Article 4** : rappel du parking réservé aux enseignants

**Article 5** : reconduction des référents sur le circuit car.

**Article 6** : Tout changement pour la cantine doit être signalé par le biais du cahier de liaison. Mme Lézin explique les délais à respecter pour signaler tout changement par le biais du site.

M. Boulay interroge concernant l'utilisation des serviettes de table, propres à chaque enfant. Normalement chaque enfant doit venir avec sa serviette, mais surtout la ramener régulièrement à la maison pour être nettoyée.

Mme Lézin apporte des précisions concernant l'utilisation du logiciel de la cantine/ garderie, sensé faciliter la facturation.

M. Pelletier demande s'il est possible de régulariser une facture en fin de mois s'il y a des alternances d'utilisation régulières. Mme Lézin pense que ce sera possible au cas par cas.

**Article 8** : Le PAI signé par l'école n'est pas valable sur le temps de cantine. Il faut en faire la demande, M Thomas fait suivre celle-ci à la mairie.

**Article 11** : Il appartient aux parents de venir récupérer les vêtements perdus ou oubliés à l'école.

**Article 14** : M. Thomas rappelle qu'un enfant qui se blesse doit prévenir l'adulte au moment de l'incident. Il rappelle également que l'assurance scolaire (individuelle accident et responsabilité civile) est indispensable en dehors des horaires de classe (pique-nique). En l'absence de celle-ci, l'élève ne peut participer à la sortie.

**Article 15** : Ajout d'objets interdits à l'école ( pâte à malaxer, balle rebondissante, objets connectés et/ou permettant de faire des photos)

**Article 15 bis** : Les « petits » jouets autorisés par les enseignants sont sous la responsabilité des enfants.

**Article 17** : M. Thomas rappelle que les rapports cordiaux entre adultes sont nécessaires.

M. Boulay demande la procédure à suivre en cas d'accident sur le temps de cantine. Mme Lézin explique que les parents doivent adresser un mail en mairie afin de rédiger une déclaration d'accident.

Suite à une question de Mme Velard, il est précisé que les classes s'occupent de décommander les repas de cantine lors d'une sortie commune à la classe.

Le conseil valide l'ensemble des articles, le règlement est adopté à l'unanimité.

## 7°/ Coopérative scolaire

L'adhésion à la coopérative scolaire est assurée par la quasi totalité des familles ( 149 sur 154 familles) ; pour les rares familles retardataires, il est toujours possible de le faire.

## 8°/ Questions diverses

Des jeunes se sont présentés sur les communes de Boncé, Dammarie, La Bourdinière pour vendre des calendriers , se faisant passer pour des élèves de l'école. Cette arnaque a été signalée en gendarmerie et un affichage a été fait devant les écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Nom et signature des  
Secrétaires de séance :  
Mmes Lecoin et Mineur

Nom et signature du directeur :  
M Thomas Olivier

Un exemplaire pour le registre de l'école  
Un exemplaire envoyé aux 3 mairies, à l'APE pour mise en ligne sur son site et aux parents élus.

**Un exemplaire envoyé à l'IEN le : 8/11/2018**